

APRÈS LA PRISON

UN CHEMIN VERS LA RÉINSERTION

Dans le nord-est de la capitale, le CHRS Chemin Vert de l'association L'Îlot travaille uniquement avec des hommes sous main de justice ou en fin de peine pour les accompagner vers l'autonomie.

Par **Marie Nahmias**
Reportage photographique **Marta Nascimento**

Le CHRS Chemin Vert dispose de 60 places d'hébergement, dont la moitié de studios équipés d'une kitchenette, et d'un espace commun.



Sur les étagères s'amoncellent de façon méthodique produits ménagers, ustensiles de cuisine et médicaments. Moins de deux enjambées plus loin, un bureau, une imprimante, des classeurs et quelques livres jouxtent une télé diffusant aléatoirement des photos de cascades et d'eaux turquoise. Force est de constater que, même ordonné, l'essentiel prend de la place. *« C'est un peu trop chargé à mon goût, mais bon, je jongle »*, plaisante Marc (1) en entamant la visite de son studio de 12 m². *« Lorsque je me suis installé, j'ai récupéré l'armoire à chaussures, la chaise et le meuble TV*, poursuit-il, sans se départir de son sourire. *L'adaptation et la débrouille, ce sont des choses qu'on apprend en prison. »*
Voilà maintenant six mois que le quadragénaire a rejoint le CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale) Chemin Vert, à la frontière du XIe et du XXe arrondissement de Paris, dans le cadre d'un aménagement de peine.
Ici, tous les résidents sont encore sous le coup d'une mesure judiciaire ou sortis de prison. Le centre travaille, entre autres, avec les maisons d'arrêt de Fresnes, de Fleury-Merogis et de Paris-La Santé dont les services pénitentiaires d'insertion et de probation (Spip) adressent régulièrement aux professionnels des demandes d'hébergement pour des hommes en placement extérieur (PE), détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), sursis probatoire, suivi socio-judiciaire (SSJ) et travail d'intérêt général (TIG). Une minorité de résidents est par ailleurs aiguillée par le service intégré de l'accueil et de l'orientation (Siao) après avoir connu une sortie sèche et une situation de rue ou d'errance. Pour accompagner au mieux ce public, Chemin Vert mise en grande partie sur l'insertion par l'emploi. Et pour cela, la structure dispose d'une organisation bien particulière. *« Des passerelles existent au sein de notre association L'Îlot ; ce sont des conseillers d'insertion professionnelle qui ne dépendent pas directement de notre centre et qui se chargent du volet professionnel*, expose Alix Ces, directeur du CHRS. *Ils ont un vrai savoir-faire du retour à l'emploi des personnes sous main de justice, car ils travaillent aussi avec ce public en détention. »*



Ablaye Deme, coordinateur social, suit la situation administrative d'un résident.

Pôle dédié à l'insertion

Dans les faits, les conseillers d'insertion professionnelle organisent un premier rendez-vous d'évaluation au sein de la structure parisienne et effectuent ensuite le suivi au siège de L'Îlot, dans des locaux situés à Pantin (Seine-Saint-Denis). Cette répartition sert également à « soulager » l'équipe interne pour qu'elle puisse se focaliser sur l'accompagnement social, notamment l'accès au logement. En poste depuis un mois en intérim, Laura Mirlicourtois, éducatrice spécialisée, a tout de suite remarqué les bénéfices d'un tel fonctionnement. *« Cela permet de ne pas s'éparpiller. Autrement, on est vite sur tous les fronts*, observe-t-elle. *Et puis, il y a parfois un gap important entre ce que la personne souhaite pour son futur professionnel et la réalité. Il faut alors lui dire qu'elle n'a pas les compétences, la bonne formation ou que ce n'est plus possible de travailler dans tel secteur avec un casier. Collaborer avec un pôle dédié à l'insertion permet de ne pas impacter la relation et la dynamique de travail que nous avons avec les usagers. »*

PAROLES **D'USAGERS**

« Ma conseillère professionnelle m'a énormément aidé. En arrivant, ma qualification de cariste n'était plus valable et je n'avais pas les fonds pour renouveler mon permis. Ensemble, nous avons trouvé une formation d'éboueur. Aujourd'hui, je travaille en tant qu'agent d'entretien. Je dois aussi commencer le mois prochain une formation de machiniste et j'espère bientôt trouver un CDI. »
Louis (1), 34 ans

L'association L'Îlot

Créée en 1969 par Jean-Jacques Pagnano, dont un ami s'était retrouvé sans solution à sa sortie de prison, l'association L'Îlot dispose notamment de CHRS, d'ateliers et de chantiers d'insertion en Île-de-France, dans les Hauts-de-France et en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Établi sur une ancienne chapelle, comme en témoigne une cloche toujours dressée à l'entrée des lieux, le CHRS Chemin Vert compte soixante places d'hébergement. Des travaux initiés avant le Covid ont toutefois entraîné le déplacement d'une partie du public dans des logements en diffus. Depuis, une première partie du bâtiment a été rénovée pour accueillir la moitié des résidents dans des studios flambant neufs. Alors qu'auparavant les hommes partageaient cuisine et sanitaires, ils bénéficient désormais d'un appartement tout équipé, avec une salle d'eau et une kitchenette. Un point central pour nombre d'entre eux qui, après des mois ou des années de détention, se voient difficilement partager leur espace. *« À un moment, le Spip m'avait parlé de la possibilité de loger dans des appartements où j'aurais dû partager les espaces de vie, j'ai tout de suite dit non,* tranche Marc. *Et je pourrais encore moins être à deux dans une chambre. »*

Une participation aux frais d'hébergement (PAF) est réclamée aux résidents quand ils en ont les moyens. Cette somme correspond à 15 % de leurs revenus et est calculée sur les ressources déclarées le mois précédent. *« Ce sont les seuls frais que nous demandons*, souligne Ablaye Deme, coordinateur social. *Mais nous ne virons personne si la somme n'est pas réglée, c'est plus une forme de responsabilisation des résidents. »*



MODÈLE ÉCONOMIQUE

- **CPOM.** La signature d'un contrat pluriannuel d'objetifs et de moyens (CPOM) permet à la structure d'avoir une visibilité budgétaire sur une période de cinq ans. *« Notre dotation globale est par ailleurs mensualisée, ce qui nous aide à faire baisser les tensions sur la trésorerie »,* souligne Alix Ces, directeur du CHRS. Avec la signature de ce CPOM, l'équipe se doit de répondre à des objectifs en termes de taux d'occupation, d'ouverture de droits et de durée de séjour.
- **Service mécénat.** L'association L'Îlot dispose d'un important service mécénat lui permettant de capter des financements pour des projets spécifiques. *« À Chemin Vert, une donation nous a par exemple permis de créer une cuisine pédagogique associée à l'intervention d'une diététicienne »,* illustre Alix Ces.

Lorsque leur mesure d'aménagement de peine se termine, les usagers ont la possibilité de faire une demande pour rester dans les lieux si aucune autre solution d'hébergement n'a été trouvée. L'accompagnement reprend alors pour plusieurs mois renouvelables. *« Parfois, la personne est déjà en emploi et nous allons au bout du travail avec elle pour l'accompagner vers le logement,* pointe Alix Ces. *D'autres fois, les recherches ont été un peu dilettantes durant le placement extérieur et nous nous ressaisissons avec elle des différents leviers d'action. »*

Obligations légales à respecter

Dans le CHRS, impossible de pénétrer sur place ni de se déplacer d'un point à un autre de la structure sans badge. À l'entrée des lieux, une loge vitrée permet d'ailleurs aux trois agents d'accueil qui se relaient chaque jour de suivre les allées et venues. À l'intérieur, deux écrans retransmettent les vidéos de caméras de surveillance présentes à tous les étages, dans les pièces communes et les escaliers, et d'épais registres servent à consigner les passages des résidents et ceux d'éventuels visiteurs. Si les obligations d'horaires fixées par le Spip et le juge d'application des peines (JAP) ne sont pas respectées, l'équipe est dans l'obligation de le mentionner. *« Nous devons être respectueux de ces signalements. Ce n'est pas toujours évident en tant que travailleur social de réfléchir en ces termes, car ce n'est pas la mission première de nos métiers. Pour autant, notre responsabilité est engagée si une personne commet une infraction ou un délit alors qu'elle est censée être chez nous,* expose Alix Ces. *C'est ce que j'explique lors des entretiens de préadmission ; il s'agit de l'engagement des résidents vis-à-vis de la justice. »*

Pour Louis (1), qui est entré dans la structure après un passage à la rue, ces obligations légales n'affectent pas son suivi : *« Les professionnels nous accompagnent en nous laissant de l'espace. J'ai déjà fréquenté une structure similaire dans*

laquelle les travailleurs sociaux étaient tout le temps sur notre dos. Ce n'est pas intéressant d'être fliqué et ça nous réduit à peu de choses. »
Parmi les problématiques récurrentes des usagers figure l'addiction. Pour aider l'équipe à faire face à ces enjeux, des intervenants d'un centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (Caarud) animent une fois par mois des temps de parole collectifs destinés aux résidents. Ils participent également aux réunions d'équipe afin de mieux outiller les professionnels de Chemin Vert. *« Ce n'est pas toujours simple d'intégrer la dimension de l'addiction dans l'accompagnement*, confesse le directeur. *On peut avoir tendance à être dans la répression, ce qui n'est pas la meilleure façon d'appréhender le problème et de maintenir le lien de confiance. Nous avons petit à petit changé de dogme. Nous acceptons les consommations d'alcool dans les chambres à condition que le règlement et les autres résidents soient respectés. Ensuite, nous discutons pour voir comment diminuer la consommation. »* Petit à petit, ces échanges avec le Caarud doivent permettre aux professionnels de Chemin Vert de s'approprier l'animation des groupes de parole.

Suivi psychologique

Autre enjeu de taille : les troubles psychologiques des personnes passées en détention. En plus d'un partenariat avec un centre médico-psychologique (CMP), permettant des délais de prise en charge réduits, et avec un centre d'accueil psychologique (CAP), des temps collectifs ont là aussi été mis en place avec un psychologue. La structure est toutefois en train d'adapter son accompagnement pour transformer ces séances en permanences individuelles. *« Comme le parcours carcéral est un dénominateur commun à tous nos résidents, nous nous étions dit que les situations personnelles auraient une résonance commune, mais cela n'a pas vraiment pris, il y a eu une forme de réserve et de pudeur »*, rapporte Alix Ces. Le directeur veille à ce que ces séances individuelles restent des espaces d'évaluation et de réorientation dans l'attente d'un rendez-vous avec un CMP ou un autre partenaire. *« Autrement, c'est la double peine. Lorsque l'accompagnement à Chemin Vert s'arrête, son pendant psy aussi. Nous le savons, la temporalité de ce suivi n'est pas la même que celle de l'hébergement. »*
Pour remédier à l'isolement, Chemin Vert propose également des sorties et des activités culturelles en groupe. Les résidents ont par exemple pu assister à un one-man-show à la rentrée. Si certains préfèrent rester à l'écart du collectif, d'autres se saisissent pleinement de ces propositions. *« Cet été, nous sommes partis une journée à Deauville, c'était vraiment chouette*, se réjouit Louis. *De moi-même, je n'aurais jamais investi là-dedans, pourtant ça nous sort de notre quotidien. »* Des activités qui prennent part au patchwork de l'« accompagnement global », permettant une meilleure réinsertion. L'Îlot ne manque d'ailleurs pas de le rappeler : les mesures d'étayage et les aménagements de peine permettent de diviser par deux le taux de récidive. ■

(1) *Les prénoms ont été modifiés pour garder l'anonymat des résidents.*



LES 3 CONSEILS D'**ALIX**

Directeur du CHRS Chemin Vert, Alix Ces nous fait part de ses recommandations pour travailler au mieux avec l'administration pénitentiaire.

1. Respecter les signalements. Nous sommes en partenariat avec la justice, nous nous devons de noter les heures de passage et de signaler au Spip si une personne ne revient pas.

2. Informer les résidents. Pour que le partenariat avec les Spip se passe au mieux, il est aussi important d'expliquer notre rôle aux résidents : à quel moment nous signalons, pourquoi… Plus nous sommes transparents avec eux, moins il y a de tensions.

3. Avoir une gestion prévisionnelle fiable des places d'hébergement. De longs mois d'attente s'écoulent entre l'entretien d'admission et l'entrée dans les lieux pour les personnes en placement extérieur, tout l'enjeu pour la structure est de bien disposer d'une place libre au moment M lorsqu'elle a donné son accord. Pour autant, nous ne pouvons pas laisser une place vacante des mois dans le contexte de tension de l'hébergement, cela n'a pas de sens, et nous n'avons pas toujours de visibilité sur les sorties. C'est une gymnastique complexe. »